

MARS.

- 1** Mardi, De la Férie.—A la Cathédrale, commencent les Exercices du Mois de St. Joseph; cet Exercice se fait à la Prière du Soir, à 7 h.; à N.-Dame, à la Messe de 7 h.; à St. Pierre, à l'heure de la Prière du Soir; à N.-D. de Bonsecours, à 7½ h. A. M.; à Notre-Dame de Pitié, après la Messe; à l'Hôpital Général, après la Messe de 6 h.; au Pied-du-Courant, à la Messe.—A N.-D. de Pitié, Chemin de la Croix et Bénédiction du SS. Sacrement à 4½ h.
- 2** Mercredi, De la Férie.—A la Cathédrale, fête de Ste. Janvière. Grand'Messe à 7 h. Le Corps de cette glorieuse martyre est exposé jusqu'après la Prière.—40 Heures à Ormatown.
- 3** Jeudi, De la Férie.—A N.-D. de Pitié, Chemin de la Croix et Bénéd. du SS. Sacrement à 4½ h.
- 4** Vendredi, Les Cinq Plaies de N. S. J. C.—A l'Hôpital-Général, Exposition des Stes. Reliques. Grand'Messe à 8 h. Indulgence plénière.—A Notre-Dame, commence la Neuvaine de St. François-Xavier: Exercice du matin, à 8½ h., et celui du soir, à 3½ h.—Conditions pour gagner les Indulgences:—1^o Indulgence plénière pour tous ceux qui assistent au moins à cinq exercices; 2^o Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, chaque jour de la Neuv. à ceux qui assistent à l'exercice du matin et du soir; 3^o 100 jours à chaque exercice auquel on assiste: ces Indulgences sont applicables aux âmes du Purg. Il faut communier pour gagner l'Indulg. plénière durant la Neuvaine ou dans les 15 jours qui suivent, lorsqu'on n'a pu finir sa confession commencée durant la Neuvaine.—40 Heures à Rawdon.
- 5** Samedi, St. Casimir, Conf.
- 6** IV. Dimanche de Carême.—Solennité de St. Joseph.—A l'Hosp. St. Joseph, Sermon et Bénédiction du SS. Sacrement, à 4 h.—40 Heures à St. Stanislas Kostka.
- 7** Lundi, St. Thomas d'Aquin, Conf. et Doct.—Au Pied-du-Courant, à 5 h. P. M., Bénédiction du SS. Sacrement.
- 8** Mardi, St. Jean de Dieu, Conf.—A l'Hôpital-Général, Indulgence plénière, Bénédiction du SS. Sacrement à 4 h.; à l'Hospice St. Joseph à 2 h.—A l'Eglise St. Patrice, commence la Neuvaine de St. Patrice: Exercice du matin, à 7 h., et celui du soir, à 6½ h.—A N.-Dame de Pitié, Chemin de la Croix et Bénédiction du SS. Sacrement à 4½ h.—40 Heures au Couvent de la Pointe Claire.
- 9** Mercredi, Ste. Françoise, Romaine, Veuve—A N.-Dame de Pitié commence la Neuvaine préparatoire à la fête de N.-D. de Pitié, après la Messe de 7 h.